

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le mercredi 23 novembre 2022 à 19h30.

À laquelle sont présents :

- Messieurs Jean-Yves St-Arnaud, préfet et maire de Saint-Sévère;
Yvon Deshaies, préfet suppléant et maire de Louiseville;
- Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Christiane Forcier, mairesse suppléante de Saint-Élie-de-Caxton;
Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;
Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère;
- Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette;
Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;
Pierre Desaulniers, maire de Saint Boniface;
Christian Girouard, maire suppléant de Saint-Justin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Denis Bergeron, maire par intérim de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mesdames Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Line St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe;
Marie-Christine Buteau, greffière de la MRC et de sa cour municipale;
Carole Robert, secrétaire au greffe;

Monsieur Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du service des communications;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Jean-Yves St-Arnaud, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 393/11/2022** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code Municipal, les membres du conseil étant tous présents;

Proposition adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

Prévisions budgétaires 2023

Objet : Adoption

N/D : 301

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a étudié, analysé et statué sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, les charges totales de la MRC se chiffrant à 14 075 645 \$, et de 57 411 \$, pour la conciliation à des fins fiscales, pour un budget total de 14 133 056 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires, par catégories de dépenses, par fonctions propres aux municipalités participantes, conformément à la loi;

POUR CES MOTIFS :

Catégorie I – Ensemble des municipalités (partie III)

Charges	5 778 261 \$
Conciliation à des fins fiscales	(74 217) \$

394/11/2022 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la *catégorie I*, d'un montant total de 5 704 044 \$;

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie II – Municipalités participantes – moins la Ville (partie I)

Charges	5 000 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

395/11/2022 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la *catégorie II*, d'un montant de 5 000 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie IV – Gestion des matières résiduelles – compétence II (partie II)

Charges	7 428 076 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

396/11/2022 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la *catégorie IV*, d'un montant de 7 428 076 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie VI – Municipalités participantes – Parc industriel régional (partie V)

Charges	344 807 \$
Conciliation à des fins fiscales	136 853 \$

397/11/2022 Proposition de Christiane Forcier, mairesse suppléante de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Christian Girouard, maire suppléant de Saint-Justin;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la *catégorie VI*, d'un montant total de 481 660 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie VII – Ensemble des municipalités – Baux de villégiature (partie VI)

Charges	81 192 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

398/11/2022 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la *catégorie VII*, d'un montant total de 81 192 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie VIII – Service d'ingénierie (partie VII)

Charges	404 630 \$
Conciliation à des fins fiscales	(120 047) \$

399/11/2022 Proposition de Christiane Forcier, mairesse suppléante de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la *catégorie VIII*, d'un montant total de 284 583 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie IX – Maskicom (partie VIII)

Charges	91 090 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

400/11/2022 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, pour la catégorie IX, d'un montant total de 91 090 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Fonds Régions et Ruralité

Objet : Adoption des sommes appropriées au budget 2023
N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé affecte la partie du FRR que lui délègue le Ministère au financement de mesures de développement local et régional sur son territoire

POUR CES MOTIFS :

401/11/2022 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte les sommes suivantes appropriées au budget 2023, à savoir :

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ ENVELOPPE 2023		
P.S.P.S. - municipalités		400 000,00 \$
PDZAA		50 000 \$
Transport collectif		28 000,00 \$
<i>Ententes diverses :</i>		
Table des élus de la Mauricie	3 900,00 \$	
Radio 103.1	50 000,00 \$	
SANA	20 000,00 \$	
CDC	25 000,00 \$	
Place aux jeunes	4 250,00 \$	
Consortium en développement social	10 000,00 \$	
Pôle d'économie sociale	6 000,00 \$	
PDAMM	6 500,00 \$	
Développement entrepreneurial	3 500,00 \$	
Économie du savoir	5 000,00 \$	
U.R.L.S.	9 000,00 \$	143 150,00 \$
Fonds J.E. et E.S.		90 000,00 \$
<i>Services de développement</i>		
Gestion des différents fonds – adm.	23 690,00 \$	
Développement économique	354 920,00 \$	
Développement culturel et patrimonial	130 514,00 \$	
Développement touristique	192 342,00 \$	
Vitalisation et développement	141 124,00 \$	
Communication	190 964,00 \$	
Aménagement du territoire et développement	82 968,00 \$	1 116 522,00 \$
		1 827 672,00 \$

Proposition acceptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIÈRE

Fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé

Objet : Période des fêtes 2022-2023

N/D : 409.04

CONSIDÉRANT la lettre d'entente #2 de la convention collective 2018-2022 intervenue entre la MRC de Maskinongé et le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) – section MRC de Maskinongé, relative à la fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé, pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;

CONSIDÉRANT QUE ladite lettre d'entente stipule que, suite à l'adoption du budget, la MRC de Maskinongé doit aviser le Syndicat et les employés de la période de fermeture des services pour la période de Noël et du Jour de l'An de l'année du budget visé;

CONSIDÉRANT QUE pendant ladite période de fermeture, les dispositions de l'article 21.01 de la convention collective s'appliquent;

POUR CES MOTIFS :

402/11/2022 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé confirme la fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé, à compter du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024, retour le lundi 8 janvier 2024;

QUE les jours ouvrables, compris dans cette période, soient pris à même la banque d'heures de travail accumulées, si non disponible, à même la banque d'heures de vacances ou dans la banque d'heures de jours de maladie et/ou personnel non utilisées de chacun des employés, au 31 décembre 2023;

Proposition adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES

Objet : Avis de motion

N/D : 202

403/11/2022 **AVIS DE MOTION** est présentement donné par monsieur Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet l'établissement de la tarification pour la fourniture de biens et services à la MRC de Maskinongé.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement sur la tarification pour la fourniture des biens et services est déposé avec les présentes. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation.

PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES

Objet : Dépôt du projet

N/D : 202

CONSIDÉRANT le projet de règlement établissant une tarification pour la fourniture de biens et services :

POUR CE MOTIF :

404/11/2022 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du projet de règlement établissant une tarification pour la fourniture de biens et services;

Corporation du transport collectif de MRC de Maskinongé

Objet : Demande de soutien financier en transport collectif dans le Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés (Transports – MADA) pour la MRC de Maskinongé

ND : 307.06

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 226/06/02, le conseil de la MRC de Maskinongé a donné son aval au projet d'implantation d'un service de transport collectif rural et que ce service est assuré par la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé (CTCM);

CONSIDÉRANT QUE la structure du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) dont le montant de l'aide financière est basé sur les déplacements de l'année précédente ne permet pas d'investir pour le développement du service, mais permettra d'assurer la pérennité des investissements réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le programme Transports-MADA – Volet 2 représente pour la CTCM, une opportunité d'investir pour le développement et la bonification de services de transport pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le programme Transport-MADA – Volet 3 représente pour la CTCM, une opportunité d'investir pour l'amélioration de l'apprentissage de la clientèle aînée du territoire des services offerts en transport collectif;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir et de développer le transport collectif, afin de répondre aux besoins de la population de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des services de transport existants auprès de la population et favoriser l'optimisation des déplacements sur le territoire font partis du Plan d'action de la Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QU'IL est reconnu par l'Alliance pour la solidarité de la Mauricie, dans son Plan de travail 2018-2023, que dans les milieux ruraux aux prises avec des enjeux de dévitalisation et de vieillissement de la population, le transport collectif est un levier important de développement et favorise l'attractivité et la compétitivité des territoires, en plus d'offrir un accès plus équitable aux services, favoriser l'intégration économique et la participation

sociale;

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de Maskinongé, la proportion d'aînés de 65 ans a augmentée entre 2016 et 2021 en passant de 22,8 % à 26,6 % de la population totale;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'offres de transport supplémentaires pouvant répondre à des besoins particuliers des aînés renforcera l'offre générale de transport et contribuera à la vitalité de l'ensemble des municipalités de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère ne sont pas directement intégrées au réseau Express et que l'implantation des projets liée aux demandes d'aide financière MADA représente une première étape vers une intégration à ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'initiatives visant l'apprentissage du transport collectif par les aînés profitera à l'ensemble des aînés de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

405/11/2022 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Denis Bergeron, maire par intérim de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé dépose une demande d'aide financière :

- Dans le volet 2 du Transport-MADA au MTQ, d'un montant de 75 786 \$ pour un projet évalué à 94 732 \$ dont 18 975 \$ seront investis par la CTCM, pour la création de nouveaux parcours et des parcours plus fréquents destinés aux aînés;
- Dans le volet 3 du Transport-MADA au MTQ, d'un montant de 50 000 \$ pour un projet évalué à 62 500 \$ dont 12 500 \$ seront investis par la CTCM, pour des capsules, séances et kiosque d'information destinés aux aînés;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter et signer pour et au nom de la MRC de Maskinongé tout document relatif à la demande d'aide financière.

Proposition adoptée à l'unanimité.

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Bélanger Sauvé, avocats

Objet : Offre de services professionnels pour l'année 2023

N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé, avocats (ci-après nommé « le Cabinet ») pour les services de procureurs devant la Cour municipale régionale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Cabinet offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et ce, pour un montant de 950,00 \$ par séance, plus les taxes et les frais de déplacement de 50,00 \$. Advenant le cas où deux (2) séances ont lieu dans la même journée, les frais de 50,00 \$ seront facturés qu'une seule fois;

CONSIDÉRANT QUE le Cabinet a convenu d'une entente avec Me Gabriel Bordeleau afin de remplir la fonction de procureur en poursuite auprès de la Cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion des dossiers qui ne sont pas nécessairement judiciairisés, le Cabinet propose de maintenir le volet de consultation établi sur une base mensuelle de 400,00 \$, en sus des montants forfaitaires établis par séance, laquelle sera facturée tous les trois (3) mois;

POUR CES MOTIFS :

406/11/2022 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville;

QUE le conseil autorise la MRC de Maskinongé à mandater le cabinet Bélanger Sauvé, avocats pour la représenter devant sa Cour municipale régionale selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale régionale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve et favorise la désignation de Me Gabriel Bordeleau pour agir à titre de procureur en poursuite auprès de la Cour municipale régionale pour l'année 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Service Technique

Objet : Paiement des vacances Adil Lanichi – zones inondables

N/D : 306.01 et 405

CONSIDÉRANT QUE la réalisation et la coordination du projet de cartographie

des zones inondables ont demandé beaucoup de temps à monsieur Adil Lanichi, ingénieur de la MRC et que ce dernier n'a pu bénéficier de ses vacances avant son départ du Service technique de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a reçu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables;

POUR CES MOTIFS;

407/11/2022 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte que le remboursement du montant des sommes versées, pour les vacances de monsieur Lanichi, soit pris à même l'aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Service d'aménagement et développement du territoire

Objet : Prolongation de contrat pour l'aménagiste et chargé de projets pour le territoire public

N/D : 405

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Alexandre Marotte au poste d'aménagiste chargé de projets pour le territoire public, projet pilote d'une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement (R #356/10/2021);

CONSIDÉRANT QUE le travail de monsieur Marotte est encore nécessaire relativement au projet pilote pour le territoire public;

CONSIDÉRANT les montants disponibles dans le Fonds des territoires publics;

POUR CES MOTIFS :

408/11/2022 Proposition de Christian Girouard, maire suppléant de Saint-Justin, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prolonge la durée du contrat de monsieur Alexandre Marotte, aménagiste chargé de projets pour le territoire public, jusqu'à la fin de l'année financière 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité.

ÉLECTION DU PRÉFET

Objet : Procédure d'élection au poste de préfet

N/D : 126.01

La directrice générale et secrétaire-trésorière préside l'assemblée et fait la lecture de la procédure d'élection.

« En tant que présidente de la présente assemblée, j'établis le processus de mise en candidature et de vote, pour l'élection du préfet, lequel remplira sa charge pour une période de deux (2) ans.

- 1) Je nomme Marie-Christine Buteau, greffière de la MRC de Maskinongé et de sa Cour municipale régionale, secrétaire d'élection et Line St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe pour la compilation des votes.

Pour la mise en candidature :

- 2) Sur invitation de la présidente d'assemblée:

Tous les maires souhaitant se porter candidats, au poste de préfet, peuvent annoncer leur intention.

OU

peuvent être proposés par un tiers; dans ce cas, chaque candidat doit accepter cette proposition.

- 3) Advenant le cas d'un seul candidat au poste de préfet, ce candidat sera proclamé élu.
- 4) Dans l'autre cas, un scrutin secret sera tenu pour déterminer quel candidat sera élu au poste de préfet.
- 5) Les maires seront appelés, par ordre suivant les numéros de code géographique de leur Municipalité, à se présenter à la secrétaire de l'élection, pour obtenir leur bulletin de vote et se rendre à l'isoloir pour exercer leur droit de vote.

Compilation des bulletins de vote:

- 6) Le résultat du vote sera divulgué à haute voix, suite au dépouillement des bulletins, par la secrétaire d'élection et la secrétaire-trésorière adjointe.
- 7) Proclamation de la personne qui obtient au moins le nombre de vote correspondant à la majorité absolue des voix qu'attribue le décret aux membres du conseil, soit un minimum de 14 voix sur 27, Préfet de la MRC de Maskinongé.
- 8) Les points 5 et 6 seront repris s'il y a lieu :
Dans le cas où, après un 2^e tour, il n'y a pas de candidat ayant atteint le nombre de 14 voix, les 2 maires ayant reçu le plus grand nombre de voix resteront en lice pour un 3^e tour ».

EN CONSÉQUENCE :

409/11/2022 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme, ici, au long rédigé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le processus établi par la directrice générale et secrétaire-trésorière, relatif à l'élection du préfet de la MRC de Maskinongé, tel que lu par la présidente de la présente assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

MISE EN CANDIDATURE

La directrice générale et secrétaire-trésorière ouvre la période de mise en candidature au poste de préfet de la MRC de Maskinongé :

Monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé propose monsieur Jean-Yves St-Arnaud actuel préfet de la MRC de Maskinongé et maire de Saint-Sévère, comme candidat au poste de préfet de la MRC de Maskinongé.

Monsieur Jean-Yves St-Arnaud accepte de poursuivre son mandat pour un terme de deux (2) ans.

Monsieur Jean-Yves St-Arnaud étant le seul à poser sa candidature, la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare close la période de candidature.

EN CONSÉQUENCE :

410/11/2022 La directrice générale et secrétaire-trésorière proclame, élu par acclamation, monsieur Jean-Yves St-Arnaud, actuel préfet de la MRC de Maskinongé et maire de Saint-Sévère, à poursuivre son mandat de préfet de la MRC de Maskinongé, pour un terme de deux (2) ans.

MONSIEUR ST-ARNAUD REMERCIE SES COLLÈGUES POUR LEUR CONFIANCE À SON ÉGARD.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

N/D : 126.01

La directrice générale et secrétaire-trésorière ouvre la période de mise en candidature au poste de préfet suppléant de la MRC de Maskinongé:

- Monsieur Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface propose monsieur Yvon Deshaies, actuel préfet suppléant de la MRC de Maskinongé et maire de Louiseville : ce dernier accepte.
- Monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé propose madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès : cette dernière accepte.

La directrice générale et secrétaire-trésorière demande, s'il y a d'autres maires intéressés à se porter candidat ou s'il y a d'autres propositions au poste de préfet suppléant.

EN CONSÉQUENCE :

411/11/2022 La directrice générale et secrétaire-trésorière proclame, élu par votes, la nomination de monsieur Yvon Deshaies actuel préfet suppléant de la MRC de Maskinongé et maire de Louiseville à poursuivre son mandat de préfet suppléant de la MRC de Maskinongé pour un terme de deux (2) ans.

COMITÉS ET REPRÉSENTATION

Objet : Nomination des membres et représentants

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a procédé à l'analyse de la liste des comités et organismes sur lesquels siègent des membres

du conseil;

POUR CE MOTIF :

412/11/2022 Proposition de Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

Pour procéder aux nominations suivantes, à savoir :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Comité administratif

N/D : 110.0101

Pour nommer :

Messieurs Michel Bourassa, maire-de-Saint-Alexis-des-Monts,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé,
Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Membres du comité administratif de la MRC de Maskinongé, pour un terme d'un an; le préfet et le préfet suppléant étant d'office membres du comité.

Ce comité s'occupe également des comités suivants :

- Comité de la cour municipale régionale,
- Comité patronal (comité de relation de travail).

Bureau des délégués (Cours d'eau inter-MRC)

N/D : 110.0108

Pour nommer :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Jean-Yves St-Arnaud préfet nommé d'office,
Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du Bureau des délégués.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité de sécurité publique de la MRC de Maskinongé

N/D : 110.0104

Pour nommer :

Mesdames Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère,

Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Boulanger, maire de Charette,
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche
Yvon Deshaies, maire de Louiseville,
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du comité de sécurité publique

de la MRC de Maskinongé.

Comité de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé

N/D : 110.0105

Pour nommer :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Représentants municipaux au sein du comité de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé pour un mandat de 2 ans, exceptionnellement, étant donné qu'il y a révision du schéma de couverture de risques;

Pour nommer :

Messieurs François Pellerin, pompier d'Yamachiche,
Jérôme Bourassa, pompier de Saint-Élie-de Caxton,
Denis Bergeron, pompier de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Représentants des directeurs incendie au sein du comité de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé ainsi que monsieur Mario Ducharme, gestionnaire en sécurité incendie.

TRANSPORT

Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Jean-Yves St-Arnaud, préfet, représentant de la MRC de Maskinongé au sein de la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé.

HYGIÈNE DU MILIEU

Énercycle

(Régie de gestion des déchets de la Mauricie)

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès nommée d'office,
Messieurs Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Claude Boulanger, maire de Charette (substitut)
Jocelyn Isabelle, conseiller de Saint-Étienne-des-Grès (substitut de la mairesse);

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du conseil d'administration d'Énercycle.

Comité de vigilance lieu d'enfouissement – Énercycle

N/D : 110.02

Pour nommer monsieur Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc,

représentant de la MRC de Maskinongé au sein du comité de vigilance lieu d'enfouissement – Énercycle.

Organisme de bassin versant de la rivière du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, représentant de la MRC de Maskinongé au sein de l'OBVRLY.

Organisme de bassin versant Rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé)

N/D : 710.0304

Pour nommer madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, représentante de la MRC de Maskinongé au sein de l'organisme de bassin versant Rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé).

Comité Organisme bassin versant Saint-Maurice (BVSM)

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Louis Tremblay, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc, représentant de la MRC de Maskinongé au sein de l'organisme BVSM.

Comité de développement durable

N/D : 110.02

Pour nommer madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, représentante de la MRC de Maskinongé, au sein du comité de développement durable.

Comité ZIP du lac Saint-Pierre

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé, représentant de la MRC de Maskinongé, au sein du comité ZIP du lac Saint-Pierre.

Table de concertation régionale du lac St-Pierre

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Messieurs Roger Michaud, maire de Maskinongé
Yvon Deshaies, maire de Louiseville (substitut);

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein de la Table de concertation régionale du lac St-Pierre.

Aire faunique communautaire du lac St-Pierre**N/D : 710.0304**

Pour nommer :

Messieurs Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche (substitut);

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein du comité Aire faunique communautaire du lac St-Pierre.

SANTÉ BIEN-ÊTRE**Comité de développement social de la MRC de Maskinongé****N/D : 110.02**

Pour nommer monsieur Jean-Yves St-Arnaud, préfet, représentant de la MRC de Maskinongé au sein du comité de développement social de la MRC de Maskinongé.

Entente sectorielle en développement social en Mauricie**N/D : 110.02**

Pour nommer monsieur Jean-Yves St-Arnaud, préfet, représentant de la MRC de Maskinongé au sein du comité d'analyse de l'entente sectorielle en développement social en Mauricie.

Pôle d'économie sociale**N/D : 110.02**

Pour nommer monsieur Jean-Yves St-Arnaud, préfet, représentant de la MRC de Maskinongé au sein du comité Pôle d'économie sociale.

Service d'aide aux nouveaux arrivants (SANA)**N/D : 710.0304**

Pour nommer un employé de la MRC de Maskinongé monsieur Mohamed Diarra, agent de développement du territoire, représentant de la MRC au sein de l'organisme SANA.

Comité - Politique Familles-Aînés**N/D : 710.0304**

Pour nommer :

Madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule (substitut);

Responsables de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des

ânés (MADA) de la MRC de Maskinongé.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Commission d'aménagement

N/D : 110.0102

Pour nommer :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé,
Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Membres de la commission d'aménagement du territoire, le préfet étant d'office membre de la commission d'aménagement.

Comité consultatif agricole

(Règlement #119-97)

N/D : 110.0103

Pour nommer:

Madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand (siège #1),
Monsieur Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé (siège #2);
Madame Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère (siège #3),

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du comité consultatif agricole et dont la fin des mandats se termine en novembre 2023 (R-#342/11/2020).

Pour le siège de la *Présidence*, la personne sera nommée par le Comité et entérinée par le conseil de la MRC de Maskinongé lors d'une prochaine séance.

Comité Signature innovation

N/D : 110.02

Pour nommer :

Madame Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès,
Messieurs Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du comité Signature innovation.

Comité de développement économique et du territoire

(Mandataire du Fonds Régions et Ruralité (FRR))

N/D : 110.0106

Pour nommer :

Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

Représentants de la MRC de Maskinongé, le préfet et le maire de Louiseville, étant d'office membres au sein du comité de développement économique et du

territoire.

Pour nommer :

Mesdames Patricia Brouard, représentante du secteur touristique,
Manon Picotte, représentante de la Chambre de commerce et
d'industrie de la MRC de Maskinongé,
Méranie Roy, représentante du secteur communautaire,
Monsieur Martin Marcouiller, représentant de l'UPA Mauricie;

Pour le siège de la *Présidence*, la personne sera nommée par le Comité et entérinée par le conseil de la MRC de Maskinongé lors d'une prochaine séance.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes / AMFM

N/D : 110.02

Pour nommer

Monsieur Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc; (substitut)

Représentants des membres réguliers de la catégorie du monde municipal, pour représenter la MRC de Maskinongé au sein de l'organisme AMFM.

Comité plein air Mauricie

N/D : 710.0304

Pour nommer madame Karine Lacasse, coordonnatrice au Service d'Aménagement et développement du territoire, représentante de la MRC de Maskinongé, au sein du comité plein air Mauricie.

Chambre de commerce et de l'industrie

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur William B. Cusson, conseiller en développement d'entreprises, représentant de la MRC de Maskinongé, au sein de la Chambre de commerce et de l'industrie.

Comité de vitalisation

N/D : 1404.05

Pour nommer :

Messieurs Jean-Yves-St-Arnaud, préfet,
Yvon Deshaies, maire de Louisville,
Denis Bergeron, maire suppléant de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Christian Girouard, maire par intérim de Saint-Justin;

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein du comité de vitalisation étant tous nommés d'office selon l'entente de vitalisation.

LOISIR ET CULTURE

Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Madame Jacinthe Noël, représentante de Saint-Sévère,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche;

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein de la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé.

Comité culturel de la MRC de Maskinongé

(Comité d'analyse des projets culturels et suivi de la politique culturelle)

N/D : 110.02

Pour nommer :

Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Edouard-de-Maskinongé,
Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Monsieur Réjean Carle, maire de Saint-Ursule;

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein du comité culturel de la MRC de Maskinongé.

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS)

N/D : 710.0304

Pour nommer madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, représentante de la MRC de Maskinongé au sein du conseil d'administration de l'organisme URLS.

Radio Country Pop 103,1

(Conseil administration)

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé, représentant de la MRC de Maskinongé, au sein du conseil d'administration de Radio Country Pop 103,1.

Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc (substitut);

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein de la SEPAQ.

Proposition acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Jean-Yves St-Arnaud, préfet, fait part aux membres que l'adoption du calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil de la MRC se fera lors de la séance du 14 décembre 2022.

Monsieur St-Arnaud demande aux membres de réfléchir sur la nécessité de tenir les séances au mois de janvier étant donné le délai très court entre janvier et février pour la préparation des documents nécessaires pour la tenue des assemblées.

De plus, monsieur le préfet mentionne le fait qu'il a été au bureau tout le mois d'août, période quasi générale des vacances et que les activités bureaucratiques sont aux ralenties. Il demande également aux membres, la possibilité de ne pas tenir d'assemblées pour ce mois.

Les élus sont invités à réfléchir à cette possibilité ainsi qu'au traitement de la rémunération des élus relative aux changements s'il y a lieu.

LEVÉE DE LA SÉANCE

413/11/2022 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 20 h 47, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Rédigé par :

Carole Robert,
Secrétaire au greffe

**JEAN-YVES ST-ARNAUD,
PRÉFET**

**PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

« Je, Jean-Yves St-Arnaud, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

